



Les notaires à la rencontre du public

Ils proposent de rencontrer le public lors de permanences où ils dispensent gratuitement leurs conseils.

PAGE 6

Le Courrier de l'Ouest – Lundi 2 mars 2015

Des notaires plus proches de vous

En réaction au projet de loi Macron, les notaires choletais ont décidé d'organiser des permanences au cours desquelles ils dispensent gratuitement leurs conseils. La prochaine est fixée au samedi 7 mars.

Fabienne SUPIOT
fabienne.supiot@courrier-ouest.com

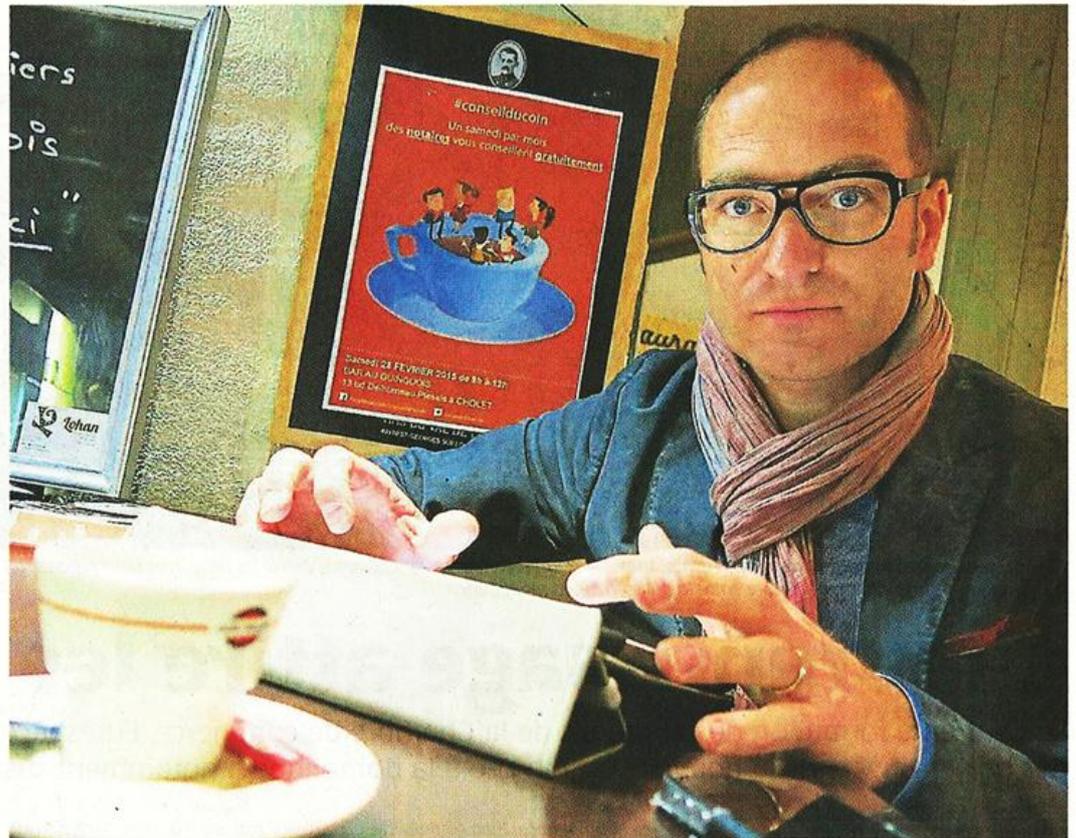
Changer l'image des notaires. Et amener la population à prendre conscience qu'elle pourrait être une victime collatérale de la « loi Macron ». Telle est l'arrière-plan de l'initiative qui vient de voir le jour un peu partout en France. Baptisée « conseilducoin » elle consiste à proposer de rencontrer ces professionnels dans un endroit beaucoup plus décontracté qu'une étude notariale : le café du coin.

C'est au Guingois qu'avait choisi de s'attabler Nicolas Texereau samedi matin. Équipé de sa tablette, le juriste choletais attendait patiemment, prêt à dispenser gratuitement ses conseils à tous ceux qui lui en feraient la demande. « Beaucoup de gens l'ignorent, mais nous sommes une des seules professions juridiques à y être encore autorisée. Seule la rédaction d'actes implique une tarification. »

« Beaucoup d'idées fausses circulent sur nous »

On aurait donc tort de se priver d'aller lui demander un avis avant de franchir le pas : « Un notaire saura vous orienter pour tout ce qui touche à votre patrimoine et votre vie de famille. » Un couple qui hésite à adopter un statut plutôt qu'un autre, des parents qui souhaitent transmettre au mieux leurs biens, un conflit de voisinage lié à une limite de propriété... « Chaque cas est différent. S'en tenir à ce que vous dit la famille ou les amis ça ne suffit pas ! »

La donne sera-t-elle la même une fois la loi Macron définitivement adoptée ? « Nous ne sommes pas contre l'idée d'une réforme. Mais la déréglementation présente des risques réels. En assouplissant les conditions d'installation, elle risque d'amener certaines zones rurales à être désertées.



Cholet, café Le Guingois, samedi. Notaire à Cholet, Nicolas Texereau assurait la première permanence du conseilducoin.

De la même façon, la déréglementation des tarifs pourrait mettre fin aux conseils gratuits ! »

La fronde des notaires a déjà permis à la profession d'obtenir des garanties en la matière. Mais tout n'est pas encore gagné. Or la loi Macron sera entérinée quoiqu'il arrive comme l'a récemment signifié le Gouvernement. Adoptée à l'Assemblée grâce au recours à l'article 49-3, elle doit maintenant être débattue au Sénat en avril. Les notaires ont donc encore

des cartes à jouer. Y compris auprès d'une population qu'ils souhaitent rallier à leur cause en « dépoussiérant » leur image. « Beaucoup d'idées fausses circulent sur nous, comme sur le fait que nous serions surpayés ! Mais si on prend l'exemple des frais liés à l'achat d'une maison, seulement 1 % en moyenne de la somme versée est destinée à rémunérer l'étude notariale ! Et ce qui nous est payé à un moment compense aussi ce qui ne l'est pas, ou très peu, à un autre... »

La dizaine de professionnels qui exercent à Cholet ont donc décidé d'aller au-devant des habitants en assurant à tour de rôle des permanences, chaque premier samedi matin du mois, dans un lieu fréquenté. Après le coup d'essai du 28 février, la prochaine est fixée au samedi 7 mars, au café Le Conti.

Prochaine consultation gratuite samedi 7 mars de 9 heures à 12 heures au café Le Conti, place Travot.